



Comité de liaison et de coordination
des associations de personnes handicapées
et malades chroniques

BONJOUR A TOUS

PRESENTATION DU CLCPH

- ▶ Bref historique
- ▶ Sa composition
- ▶ Ses buts
- ▶ Sa force
- ▶ Sa particularité
- ▶ Ses actions



Comité de liaison et de coordination
des associations de personnes handicapées
et malades chroniques

Bref historique

- ▶ Le Comité est né lors de l'année internationale du handicap en 1981.
- ▶ C'est Louis Gravier qui en a assuré la présidence pendant de longues années
- ▶ Très rapidement le Comité de Liaison a été reconnu comme un interlocuteur privilégié des différentes collectivités.



Comité de liaison et de coordination
des associations de personnes handicapées
et malades chroniques

Sa composition

- ▶ Aujourd'hui le Comité de Liaison regroupe un peu plus de 50 associations de personnes handicapées et malades chroniques



Comité de liaison et de coordination des associations de personnes handicapées et malades chroniques

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

603, avenue du Pont Trinquat - Parc des Aiguères - 34070 Montpellier
Tél. 04 67 22 57 13 - E-mail : contact@clcph.fr / www.clcph.fr

Ses buts

- ▶ Partager l'expérience et le savoir faire des associations
- ▶ Informer
- ▶ Sensibiliser
- ▶ Représenter les personnes en situation de handicap dans différentes instances
- ▶ Etre un acteur de terrain et un partenaire pour les collectivités



Comité de liaison et de coordination
des associations de personnes handicapées
et malades chroniques

Sa force

- ▶ Le Comité de Liaison regroupe des experts au travers des associations œuvrant dans des domaines très différents et couvrant tous les champs de handicap, dont le handicap :
- ▶ Moteur
- ▶ Mental
- ▶ Visuel
- ▶ Et Auditif



Comité de liaison et de coordination
des associations de personnes handicapées
et malades chroniques

Sa particularité

- ▶ Parler d'une même voix
- ▶ A notre connaissance, il n'existe aucune association de ce genre en France. Il existe des collectifs associatifs travaillant sur un thème précis mais aucun qui rassemble des associations représentant toute forme de handicap et une pluralité d'activités.



Comité de liaison et de coordination
des associations de personnes handicapées
et malades chroniques

Ses actions

- ▶ Informations : mailing, site internet, participations à des manifestations
- ▶ Travail sur l'accessibilité: accompagnement des services techniques du Département, transports, ...
- ▶ Participations aux instances : CCA, MDPH, ...
- ▶ Sensibilisation



Comité de liaison et de coordination
des associations de personnes handicapées
et malades chroniques

Les besoins exprimés

- ▶ Handicap moteur
- ▶ Handicap visuel
- ▶ Handicap auditif
- ▶ Handicap mental

Les personnes concernées

LES CHIFFRES DU HANDICAP



650 millions

de personnes en situation de handicap dans le monde.



50 millions de personnes en situation de handicap en Europe.



8 millions de personnes (soit 13,4% de la population française) déclarent une ou plusieurs déficiences motrices.



4 millions de personnes déficientes mentales en France.



3,1 millions de personnes déficientes auditives en France.



4 millions de personnes déficientes visuelles en France.

Chiffres auxquels il faut ajouter les publics concernés par l'accessibilité: les personnes âgées, les blessés temporaires, les parents avec poussette, les femmes enceintes, les voyageurs avec de lourds bagages...

Un confort d'usage pour tous

- ▶ Les personnes âgées, qui tendent à cumuler différentes difficultés
- ▶ Les enfants, et les mamans avec poussettes
- ▶ Les personnes désavantagées par la taille, « trop » grandes / petites / grosses...,
- ▶ Les handicaps temporaires (accidents de la vie)

Les Agendas d'Accessibilité Programmée

- ▶ Une chance à saisir ?
- ▶ Quelques points d'inquiétude
- ▶ Réglementation et confort d'usage



Comité de liaison et de coordination
des associations de personnes handicapées
et malades chroniques

Les Ad'Ap : une chance ?

- ▶ La mise en accessibilité, notamment des ERP, n'étant pas effective au 1^{er} janvier 2015, la création des Ad'AP apporte un cadre pour parvenir nous l'espérons à un accès à tout pour tous :
- ▶ En effet les Ad'AP fixent des règles en matière de
 - ▶ Travaux à effectuer
 - ▶ De délais
 - ▶ De plan de financement
- ▶ Des sanctions sont prévues en cas de non respect.



Comité de liaison et de coordination
des associations de personnes handicapées
et malades chroniques

Quelques points d'inquiétude

- ▶ Dérogation plus faciles par exemple lorsque l'ERP fait partie d'une copropriété
- ▶ Délais qui peuvent être repoussés jusqu'à 3 fois 3 ans
- ▶ Les ERP avec une marche supérieure à 17 cm attenants à un trottoir de inférieur à 2,80 m seraient exonérés de mise en accessibilité alors qu'une telle largeur de trottoir peut tout de même rendre un ERP accessible
- ▶ Suppression de l'obligation faite à un ERP existant de respecter les obligations réglementaires du neuf lorsque celui-ci effectue des travaux



Comité de liaison et de coordination
des associations de personnes handicapées
et malades chroniques

Réglementation et confort d'usage

- ▶ Le Comité de Liaison est un partenaire de longue date du Département.
- ▶ Nous souhaitons poursuivre ce partenariat pour réfléchir ensemble à des solutions tenant compte des différentes contraintes et du confort d'usage.



Comité de liaison et de coordination
des associations de personnes handicapées
et malades chroniques

Merci pour votre attention



Comité de liaison et de coordination
des associations de personnes handicapées
et malades chroniques